

PRÉSENTATION

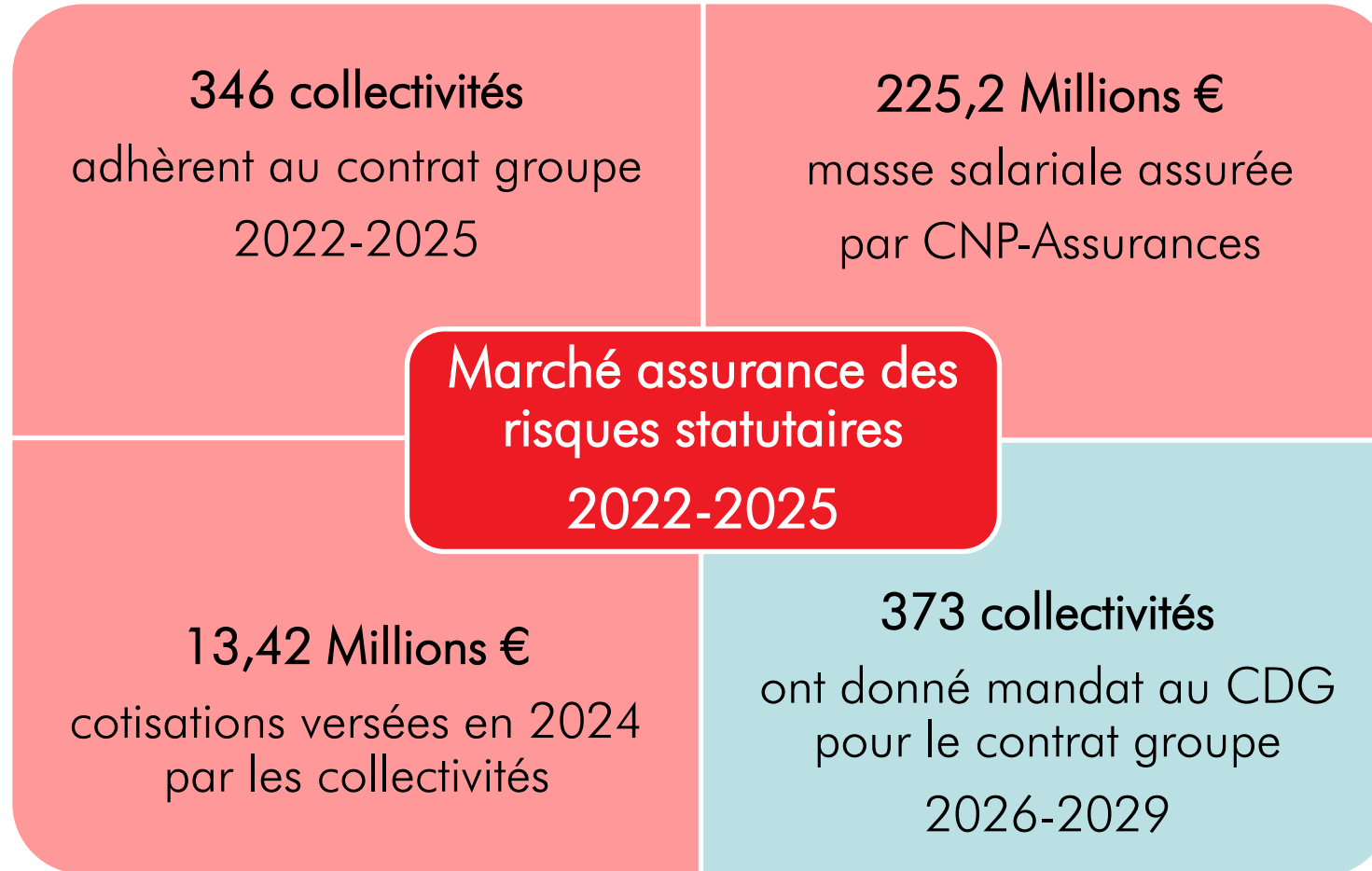
ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Contrat Groupe 2026-2029

11 septembre 2025



1-CONTEXTE DU MARCHÉ ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES



- 1 - Contexte du marché des risques d'assurance statutaire
- 2 - Présentation du contrat groupe 2026-2029
- 3 - Les modalités de mise en place du contrat
- 4 - Modalités de déclaration des sinistres
- 5 - Les services associés au contrat
- 6 - Conclusion – questions

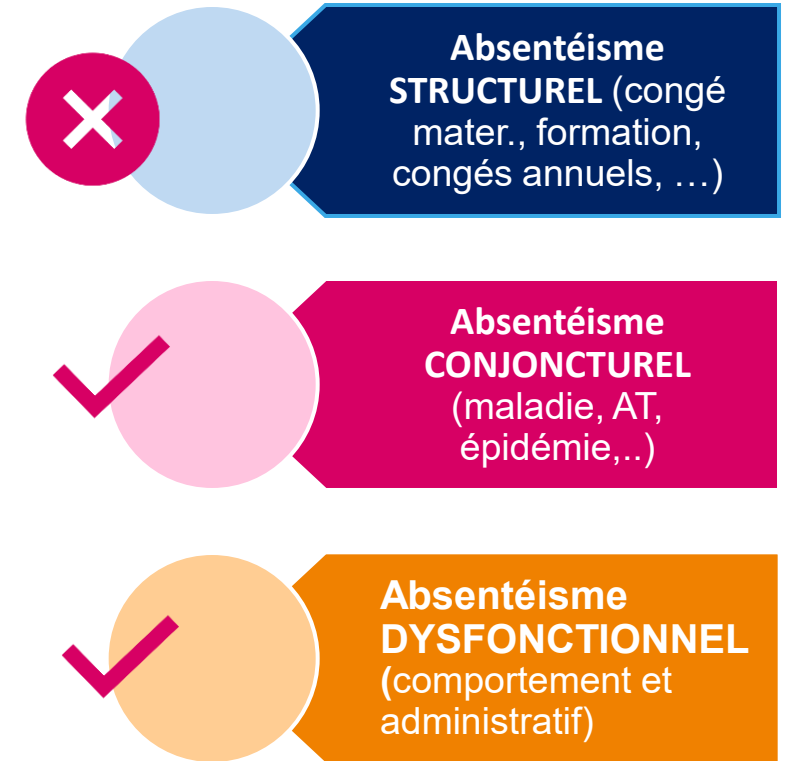
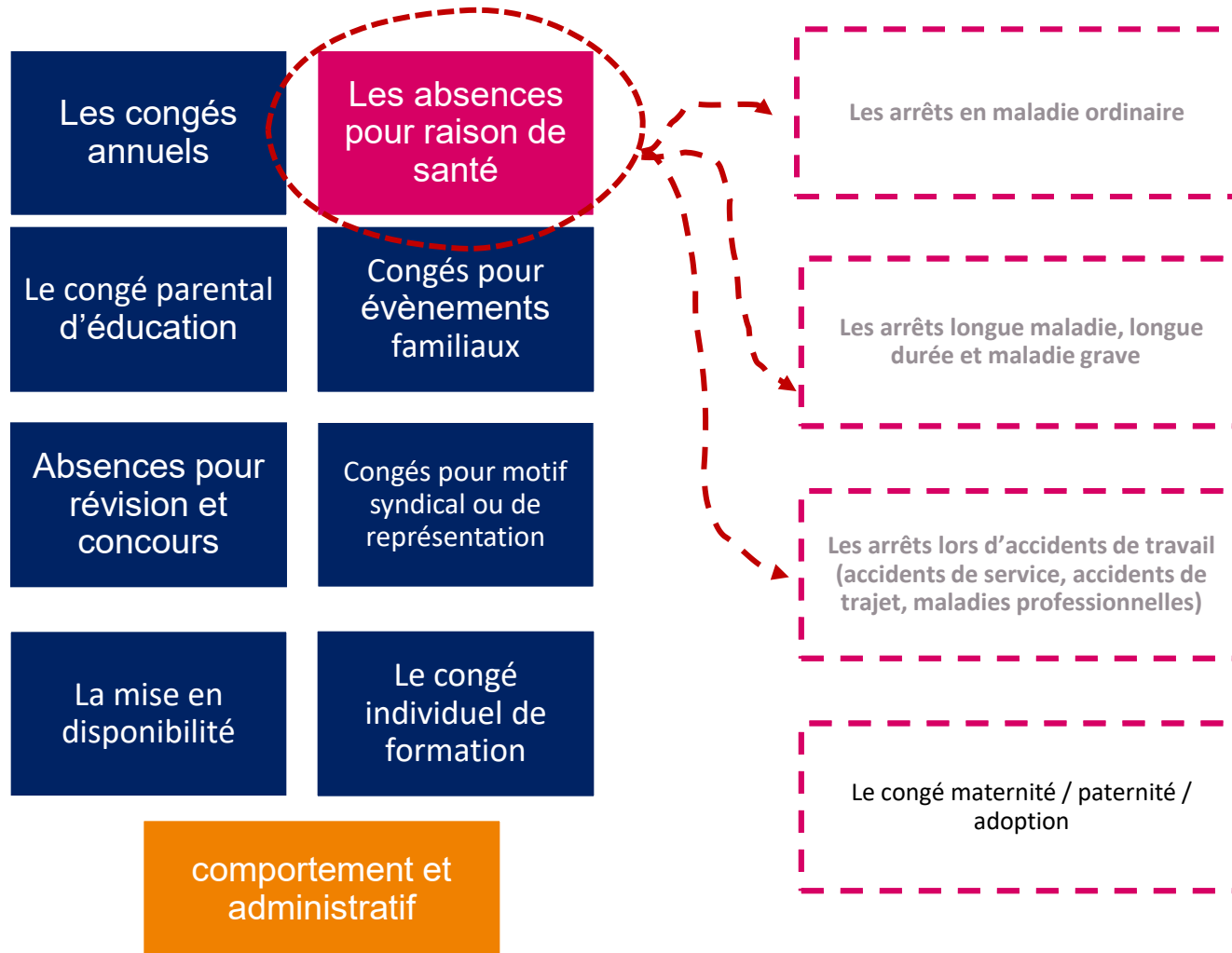


L'évolution de l'absentéisme au niveau nationale et présentation des indicateurs d'analyse de l'absentéisme sur le territoire de la Vendée

Absentéisme : de quoi parle-t-on ?

Quelles sont les raisons / motifs d'absence dans la Fonction Publique Territoriale ?

Natures d'absence dans la fonction publique



(source : «L'absentéisme, comprendre et agir», Pascal Gallois)

Les indicateurs d'absentéisme

EXPOSITION



Part des agents placés au moins une fois en arrêt de travail pour raison de santé.

combien d'agents

FREQUENCE



Nombre d'arrêts déclarés pour 100 agents employés.

combien de fois

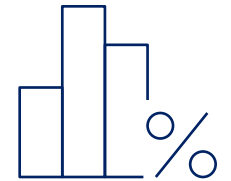
GRAVITE



Durée moyenne par arrêt.

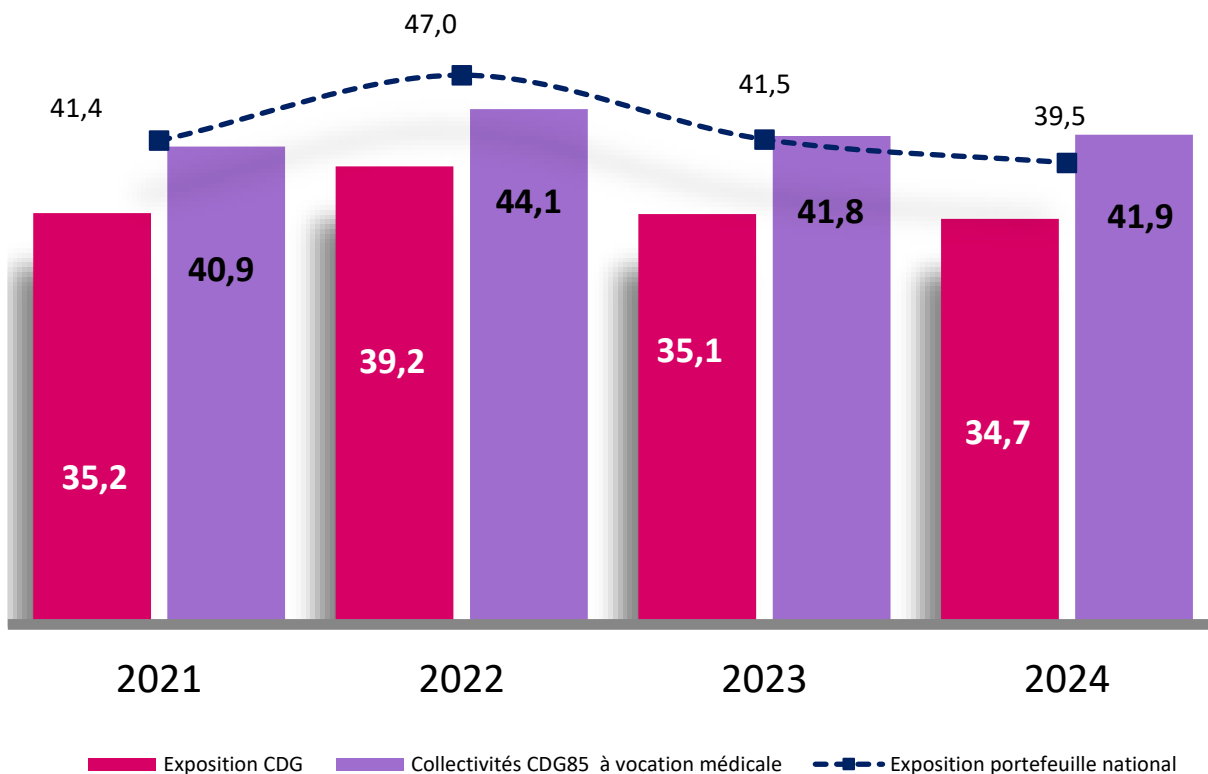
combien de jours

TAUX ABSENTEISME



Proportion d'agents absents

Evolution comparative du taux d'EXPOSITION du portefeuille national vs CDG85 vs colls à vocation médicale



Evolution de 2021 à 2024

Chiffres clés 2024

39,5%

Taux d'exposition national

Des indicateurs globalement en amélioration

34,7 %

Taux exposition CDG de la Vendée

Inférieur à la moyenne nationale

Evolution 2021 à 2024 vision par garantie CDG de la Vendée

MO

+ 4,4 %

MAT

- 31,8 %

AT

- 17,2 %

LM-LD

- 14,3 %

Evolution 2021 à 2024 vision par garantie Ets à caractère médical

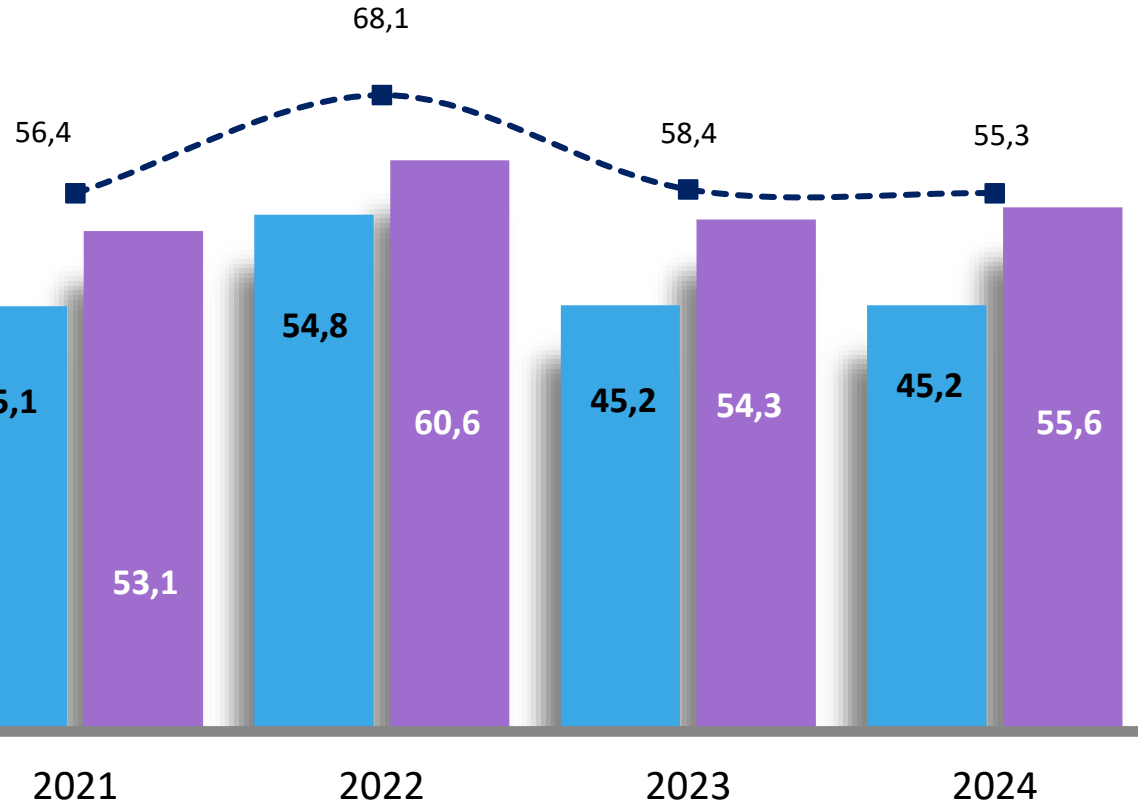
+ 11,5 %

- 13,9 %

- 25,4 %

- 7,1 %

Evolution comparative de la **FREQUENCE** des arrêts du portefeuille national vs CDG85 vs colls à vocation medicale



fréquence CDG Collectivités CDG85 à vocation médicale fréquence portefeuille national

Evolution de 2021 à 2024

Chiffres clés 2024

55,3

Nb d'arrêts national

Des indicateurs globalement en amélioration

45,2

Nb d'arrêts CDG de la Vendée

Inférieur à la moyenne nationale

Evolution 2021 à 2024 vision par garantie CDG de la Vendée

MO

+ 5,2 %

MAT

- 31,8 %

AT

- 15 %

LM-LD

- 14,3 %

Evolution 2021 à 2024 vision par garantie Ets à caractère médical

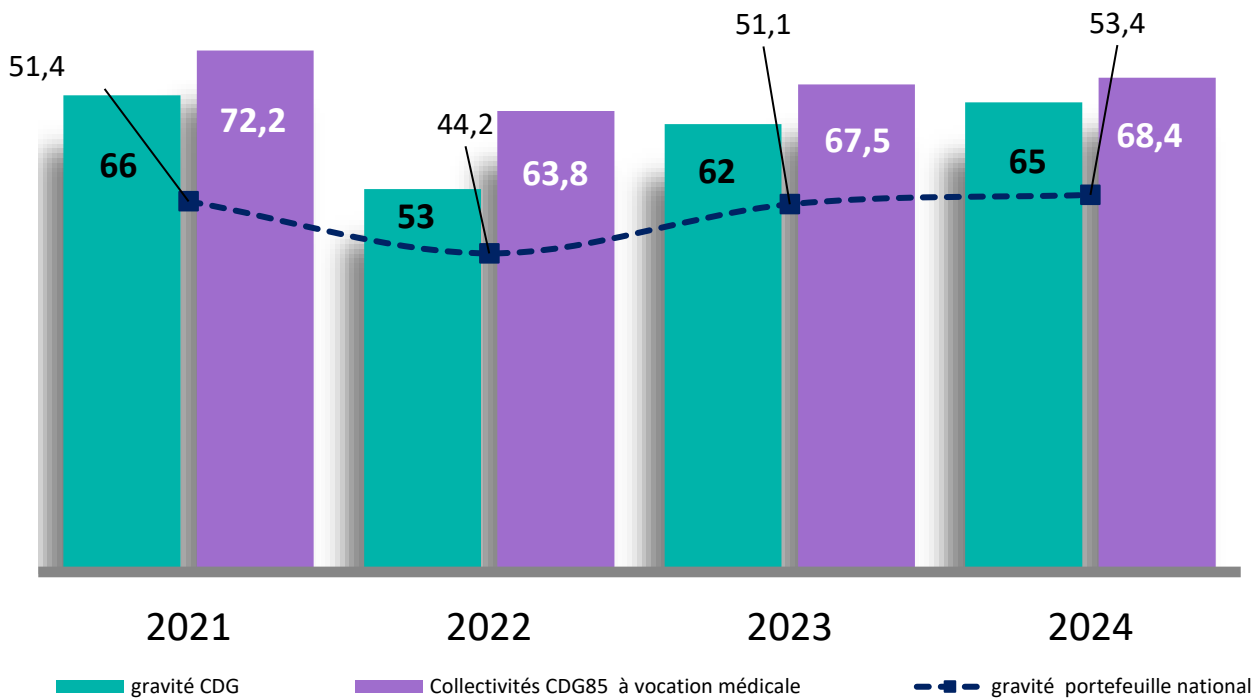
+ 12,6 %

- 16,2 %

- 26,8 %

- 1,5 %

Evolution comparative de la **GRAVITE** des absences du portefeuille national vs CDG85 vs colls à vocation médicale



Evolution de 2021 à 2024

Chiffres clés 2024

53,4

Durée moyenne des arrêts niveau nationale

Des indicateurs globalement en amélioration

65

Durée moyenne des arrêts CDG de la Vendée

Indicateur supérieur à la moyenne nationale qui repart à la hausse

Evolution 2021 à 2024 vision par garantie CDG de la Vendée

MO

+ 2,1 %

MAT

- 14,1 %

AT

- 3,9 %

LM-LD

+ 8 %

Evolution 2021 à 2024 vision par garantie Ets à caractère médical

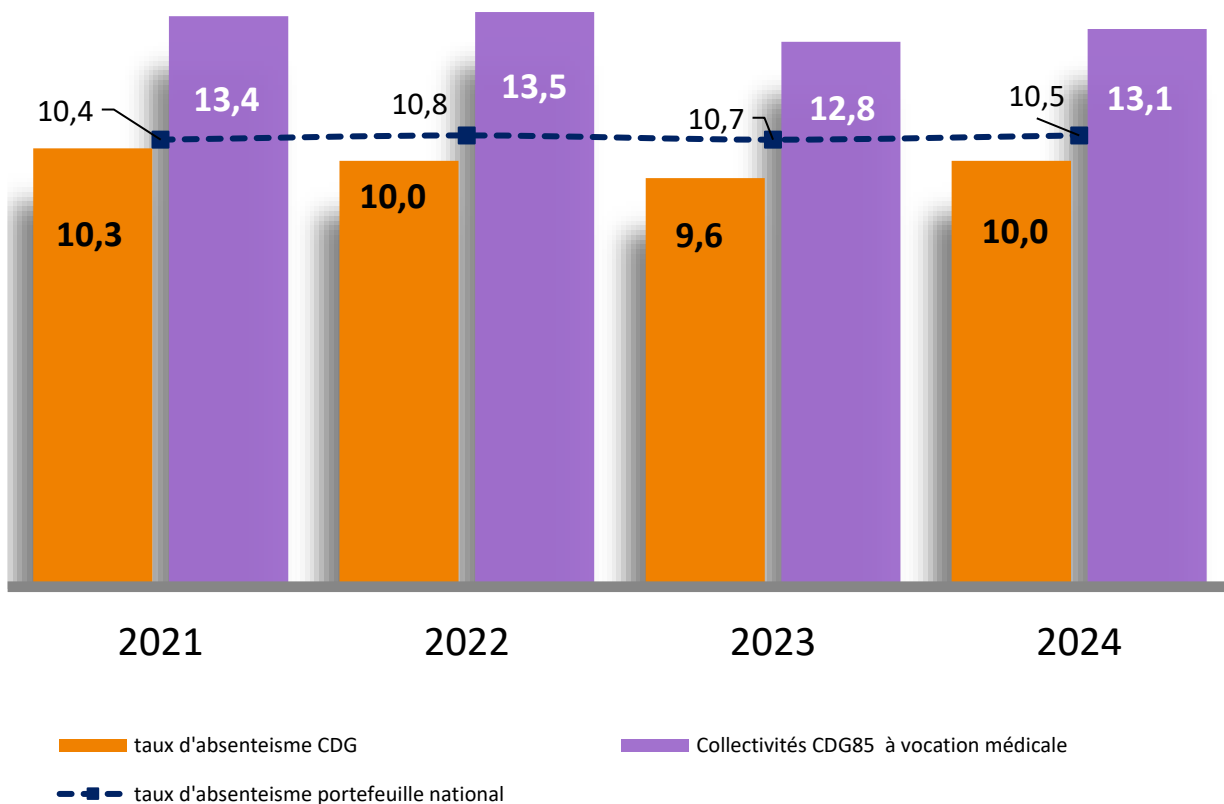
+ 0,4 %

- 2,5 %

- 5,07 %

- 2,5 %

Evolution comparative du taux d'ABSENTEISME du portefeuille national vs CDG85 vs colls à vocation medicale



Evolution de 2021 à 2024

Chiffres clés 2024

10,5 %

Taux absentéisme vision nationale

indicateurs qui repartent à la hausse

10 %

Taux absentéisme du CDG de la Vendée

indicateurs inférieurs à la moyenne nationale qui repartent à la hausse

Evolution 2021 à 2024 vision par garantie CDG de la Vendée

MO
+ 6,9 %

MAT
- 42,9 %

AT
- 18,2 %

LM-LD
- 8,3 %

Evolution 2021 à 2024 vision par garantie Ets à caractère médical

+ 13,5 %

- 21,4 %

- 31,3 %

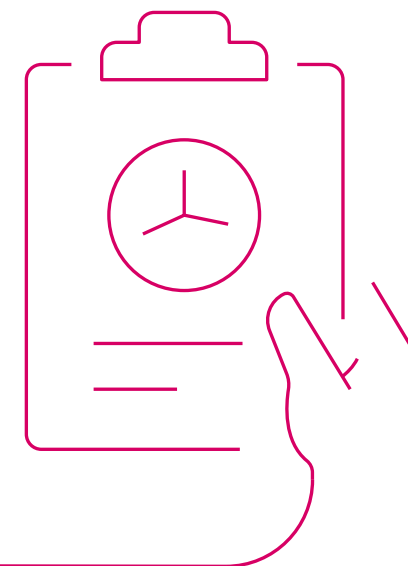
stable

L'absentéisme dans la fonction publique : un phénomène en constante progression

Un taux d'absentéisme qui affiche une **progression notable** : **+16%** entre 2012 et 2023

Quels que soient les profils d'absence, les compétences exercées, la taille et l'effectif de la collectivité, **l'absentéisme concerne toutes les strates des organisations.**

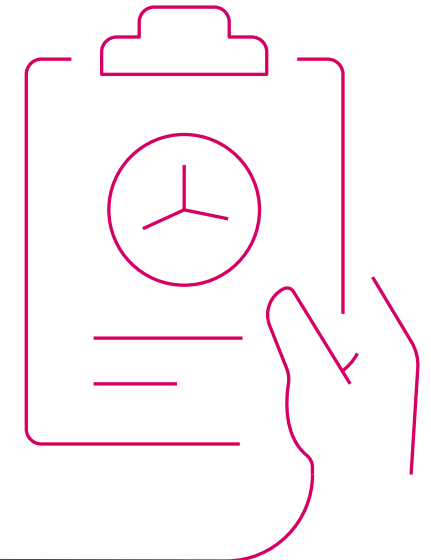
Ce phénomène de hausse s'inscrit dans un contexte de **vieillesse de la population active** des collectivités et **d'allongement du temps de travail.**



L'absentéisme s'avère être un phénomène aux multiples conséquences, se traduisant par

Une **détérioration des conditions de travail** : l'absentéisme affecte les **conditions de travail des agents présents** qui doivent **compenser les absences**. La surcharge de travail peut **augmenter le stress**, créer des **tensions** dans l'environnement de travail et à terme générer des **absences supplémentaires**.

La **désorganisation des services** : en entraînant la **réorganisation constante** des services, l'absentéisme **perturbe** significativement le **fonctionnement des organisations** et **impacte** leur **productivité** et leur **efficacité globale**.

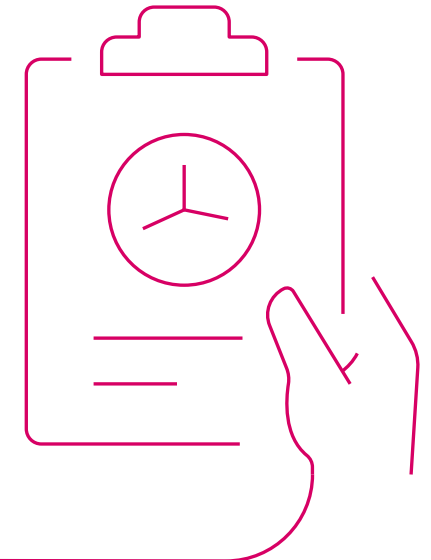


L'absentéisme s'avère être un phénomène aux multiples conséquences, se traduisant par

Des **coûts financiers considérables** : l'absence d'un agent engendre un coût financier direct important : en 2023 le **coût moyen direct par agent** est estimé à **2 254 €**, le coût moyen d'une longue maladie est de **76 350 €** et peut atteindre **97 000 €**.

Les coûts indirects doivent également être pris en considération pour calculer l'impact financier total.

Une **dégradation du service public** : l'absentéisme affecte la **qualité** et la **continuité de la mission d'intérêt général** en impactant le **service rendu aux usagers** (par exemple, avec la fermeture de certains services, notamment dans les petites collectivités).



L'absentéisme croissant dans la fonction publique présente des enjeux majeurs pour plusieurs acteurs

Les **agents** en poste, qui se retrouvent fréquemment **contraints de pallier**, d'une manière ou d'une autre, les **sous-effectifs** provoqués par **l'absence de leurs collègues**, ce qui peut peser sur leur **charge de travail**.

Les **employeurs territoriaux**, qui doivent **assurer la continuité des missions de service public**, souvent au prix **d'efforts considérables** en termes d'énergie et de dépenses,

Pression budgétaire qui impose l'obligation d'optimisation nécessaires des dépenses
une mise en concurrence accrue ou le **choix entre auto-assurance et assurance statutaire**.

L'absentéisme croissant dans la fonction publique présente des enjeux majeurs pour plusieurs acteurs

Difficultés des assureurs statutaires à mutualiser les risques et maintenir un équilibre financier durable dans la gestion de leurs portefeuilles de contrats.

Retrait d'acteurs majeurs et montée de nouveaux entrants.

Appel d'offre plus techniques, renforcement du cadre juridique : transparence.

Augmentation des coûts liés aux services apportés dans le domaine de la prévention et l'évolution nécessaire des outils numériques.

*Dans ce contexte complexe **CNP Assurances**, en sa qualité de partenaire engagé, **réaffirme sa volonté de rester présent** sur le marché de la couverture du risque statutaire pour **accompagner durablement les CDG et les collectivités** en vous apportant des outils innovants, un accompagnement personnalisé et une expertise reconnue,*

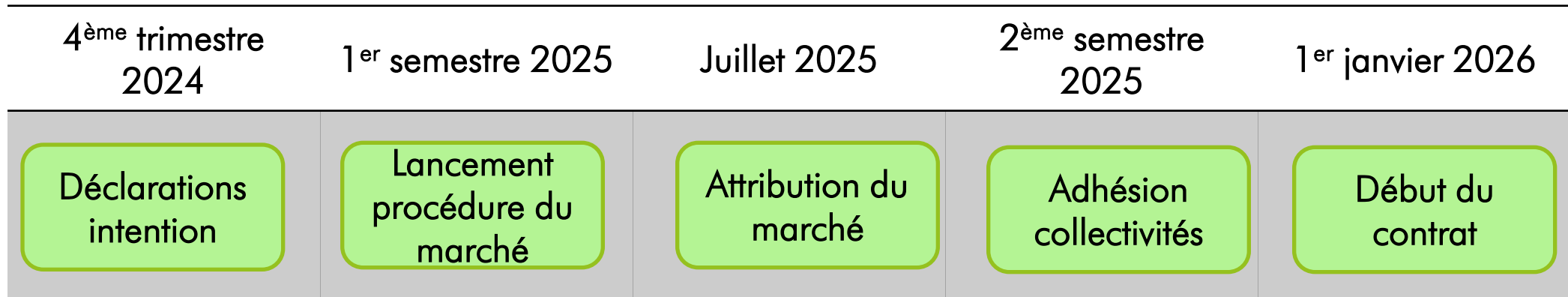
Constats clés

- ◆ La maladie ordinaire augmente
- ◆ Les AT, MP, congés longue durée et maternité diminuent
- ◆ L'absentéisme reste plus élevé dans les établissements médico-sociaux
- ◆ Contrat groupe 2022-2025 maîtrisé

Poursuivre la mutualisation du contrat groupe

- ◆ Limiter la hausse des taux
- ◆ Préserver l'équilibre du contrat tout en tenant compte des disparités
- ◆ Développer les actions de prévention pour réduire les absences
- ◆ Piloter finement les taux et la performance du contrat

Rappel des échéances de mise en place du marché d'assurance des risques statutaires



11 septembre 2025
Présentation du nouveau
contrat groupe attribué à
CNP-Assurances

Le titulaire du Marché :

CNP Assurances en partenariat avec Relyens pour les prestations de services associées.

Les caractéristiques du contrat :

- ◆ Une couverture des risques pour tous les agents publics : CNRACL + IRCANTEC
(2 contrats distincts)
- ◆ Durée de 4 ans, 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029
- ◆ Taux négociés - 3 portefeuilles adhérents :
 - Taux mutualisé pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL
 - Taux mutualisé pour les établissements médico-sociaux de moins de 30 agents CNRACL
 - Taux individualisé pour les collectivités et établissements de 30 agents et plus CNRACL
- ◆ Service assurance statutaire du Centre de gestion : convention et frais de gestion

Les nouveautés :

- ◆ Taux garantis :
 - 3 ans pour les collectivités et établissements de moins de 30 agents CNRACL
 - 2 ans pour les collectivités et établissements de 30 agents et plus CNRACL

- ◆ Multiplication des options pour permettre à toutes les collectivités de s'assurer tout en maîtrisant les coûts associés :
 - choix des risques couverts (Maladie ordinaire, AT/MP, décès, maternité,...)
 - choix du niveau de couverture par risque (franchise, 90% des IJ)
 - choix de la base de cotisation (TBI, IFSE, CTI,...)

COLLECTIVITÉS MOINS DE 30 AGENTS CNRACL

Hors médico-sociaux

Contrat pour les agents affiliés à la CNRACL

2 - PRÉSENTATION DU CONTRAT GROUPE 2026-2029

1 - Collectivités de moins de 30 agents CNRACL, hors médico-sociaux, affiliés CNRACL

Options	Nouvelles conditions	Taux 2025	Frais de gestion du CDG
<u>Option 1 :</u> Sans franchise sauf franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	5,69 %	5,21 %	0,12 %
<u>Option 2 :</u> Sans franchise sauf franchise 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire et 15 jours fermes par arrêt en accident et maladie imputable au service	4,99 %	4,79 %	0,12%

1 - Collectivités de moins de 30 agents CNRACL, hors médico-sociaux, affiliés CNRACL

Choix du niveau de couverture

Option 1

💰 Taux assureur : 5,69 %

Franchise maladie ordinaire : 15 jours

Franchise AT/MP (CITIS) : 0 jour

✅ Garanties incluses :

- Maladie ordinaire
- Longue maladie
- Longue durée
- Maternité, paternité, adoption
- CITIS (accidents / maladies pro)
- Décès

Option 2

💰 Taux assureur : 4,99 %

Franchise maladie ordinaire : 30 jours

Franchise AT/MP (CITIS) : 15 jours

✅ Garanties incluses :

- Maladie ordinaire
- Longue maladie
- Longue durée
- Maternité, paternité, adoption
- CITIS (accidents / maladies pro)
- Décès

1 - Collectivités de moins de 30 agents CNRACL, hors médico-sociaux, affiliés CNRACL

Choix de la base de cotisation

Exemples : Coût cotisation assureur pour une collectivité de 9 agents (TBI = 150 000 € / NBI = 1 500 € / SFT = 4 000 € / RIFSEEP = 40 000€)

Base de cotisation assurée	Proposition 1 Coût cotisation annuelle pour un taux à 5,69 % + 0,12 %	Proposition 2 Coût cotisation annuelle pour un taux à 4,99 % + 0,12 %
TBI	8 535 € + 180 € = 8 715 €	7 485 € + 180 € = 7 665 €
TBI + NBI + SFT	8 848 € + 187 € = 9 035 €	7 760 € + 187 € = 7 947 €
TBI + NBI + SFT + RIFSEEP + Totalité charges patronales	15 434 € + 326 € = 15 760 €	13 535 € + 326 € = 13 861 €

ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX MOINS DE 30 AGENTS CNRACL

Contrat pour les agents affiliés à la CNRACL

2- Etablissements médico-sociaux de moins de 30 agents CNRACL, affiliés CNRACL

Options	Nouvelles conditions	Taux 2025	Frais de gestion du CDG
<u>Option 1 :</u> Sans franchise sauf franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire	10,49 %	9,51 %	0,12 %
<u>Option 2 :</u> Sans franchise sauf franchise 30 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire et 15 jours fermes par arrêt en accident et maladie imputable au service	9,06 %	8,83 %	0,12%

2- Etablissements médico-sociaux de moins de 30 agents CNRACL, affiliés CNRACL

Choix du niveau de couverture

Option 1

💰 Taux assureur : 10,49 %

Franchise maladie ordinaire : 15 jours

Franchise AT/MP (CITIS) : 0 jour

✅ Garanties incluses :

- Maladie ordinaire
- Longue maladie
- Longue durée
- Maternité, paternité, adoption
- CITIS (accidents / maladies pro)
- Décès

Option 2

💰 Taux assureur : 9,06 %

Franchise maladie ordinaire : 30 jours

Franchise AT/MP (CITIS) : 15 jours

✅ Garanties incluses :

- Maladie ordinaire
- Longue maladie
- Longue durée
- Maternité, paternité, adoption
- CITIS (accidents / maladies pro)
- Décès

2- Etablissements médico-sociaux de moins de 30 agents CNRACL, affiliés CNRACL

Choix de la base de cotisation

- ◆ Assiette minimale obligatoire :
 - ◆ TBI Traitement Brut Indiciaire

- ◆ Éléments optionnels pouvant compléter l'assiette :
 - ◆ NBI Nouvelle Bonification Indiciaire*
 - ◆ CTI Complément de Traitement Indiciaire
 - ◆ SFT Supplément Familial de Traitement*
 - ◆ Indemnités accessoires Primes, indemnités, gratifications (*hors remboursements de frais*)
 - ◆ RIFSEEP IFSE et CIA
 - ◆ Charges patronales Moitié ou totalité, exprimée en % du TBI + NBI

2 - Etablissements médico-sociaux de moins de 30 agents CNRACL, affiliés CNRACL

Choix de la base de cotisation

Exemples : Coût cotisation assureur pour un établissement de 25 agents (TBI = 500 000€ / NBI = 1 900 € / CTI = 60 000 € / SFT = 15 000 € / RIFSEEP = 80 000 €)

Base de cotisation assurée	Proposition 1 Coût cotisation annuelle pour un taux à 10,49 % + 0,12 %	Proposition 2 Coût cotisation annuelle pour un taux à 9,06 % + 0,12 %
TBI	52 450 € + 600 € = 53 050 €	45 300 € + 600 € = 45 900 €
TBI + NBI + SFT	54 222 € + 620 € = 54 842 €	46 831 € + 620 € = 47 451 €
TBI + NBI + CTI + SFT + RIFSEEP + Totalité charges patronales	95 233 € + 1 089 € = 96 322 €	82 251 € + 1 089 € = 83 340 €

TOUTES LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS
AGENTS AFFILIÉS IRCANTEC

Contrat pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

3- Agents affiliés à l'IRCANTEC

Risques couverts	Nouvelles conditions	Taux 2025	Frais de gestion du CDG
<ul style="list-style-type: none"> - Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours - Grave maladie - Maternité, paternité, adoption - Congés d'Invalidité Imputables au Service (AT/MP) sans franchise 	1,15 %	1,15 %	0,05 %

3- Agents affiliés à l'IRCANTEC

Choix de la base de cotisation

- ◆ Assiette minimale obligatoire :
 - ◆ TBI Traitement Brut Indiciaire

- ◆ Éléments optionnels pouvant compléter l'assiette :
 - ◆ NBI Nouvelle Bonification Indiciaire*
 - ◆ CTI Complément de Traitement Indiciaire
 - ◆ SFT Supplément Familial de Traitement*
 - ◆ Indemnités accessoires Primes, indemnités, gratifications (*hors remboursements de frais*)
 - ◆ RIFSEEP IFSE et CIA
 - ◆ Charges patronales Moitié ou totalité, exprimée en % du TBI + NBI

3- LES MODALITÉS DE MISE EN PLACE DU CONTRAT GROUPE

1- Délibérer pour l'adhésion au contrat groupe et à la convention de gestion du CDG

- Modèle de délibération à disposition sur [le site internet de la Maison des communes](#)
- Préciser les adhésions au contrat CNRACL et/ou IRCANTEC
- Préciser les formules retenues et les bases de cotisation
 - Lister les risques couverts, les taux de cotisation et le niveau de couverture
 - Lister la base de cotisation
- Préciser la signature de la convention de gestion du CDG et le taux de gestion applicable

Délibération à prendre avant le 31 décembre 2025

3- LES MODALITÉS DE MISE EN PLACE DU CONTRAT GROUPE

2- Adhésion en ligne sur le site internet CNP

Adhésions en ligne

Grâce à notre plateforme en ligne, nous vous proposons de **dématérialiser l'ensemble des demandes d'adhésion au contrat groupe d'assurance :**



Adhésion en ligne

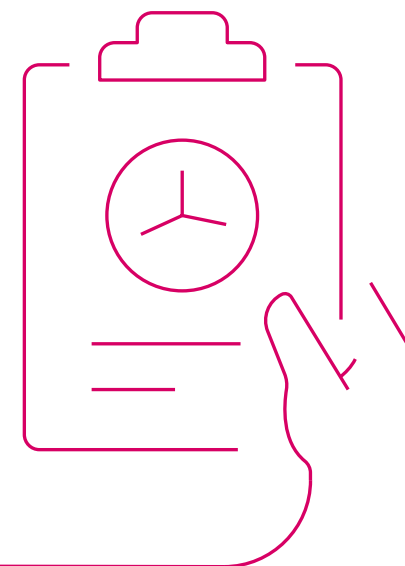
Accessible dès la notification du marché, cette plateforme vous permettra de **fluidifier les échanges** et de vous donner de la **visibilité immédiate sur les démarches en cours**.

Paramétré selon les spécificités du contrat groupe du CDG. Elle **permet d'une part d'effectuer un suivi des adhésions** et d'autre part de **contrôler et valider les demandes d'adhésion**.

La plateforme permet également la **transmission des délibérations**, tout comme la **possibilité de préciser la prochaine date de conseil** et donc la date de transmission de la délibération.

8 850

collectivités qui ont
adhéré en ligne
depuis 2021



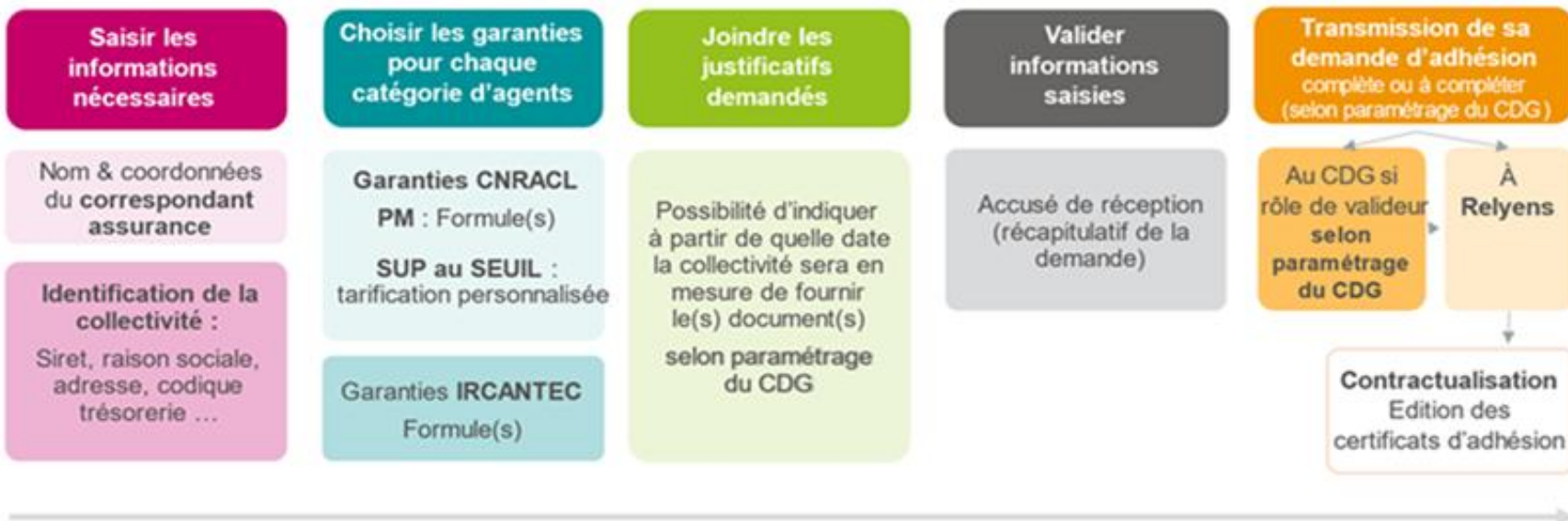


L'adhésion en ligne : parcours pour les collectivités

LES ACTIONS À LA SUITE DE LA NOTIFICATION

@

Accéder à l'applicatif via le lien actif intégré dans le courriel du CDG



Informations disponibles sur l'offre à tout moment en cliquant sur le lien «documentation sur l'adhésion»

Possibilité de prendre contact avec le CDG (@,tél)

Description des étapes de l'adhésion en ligne

Adhérer au contrat groupe du CDG 85 - CENTRE DE GESTION

X SUPPRIMER ← RÉPONDRE ← RÉPONDRE À TOUS → TRANSFÉRER ...



adhesion-en-ligne.sofaxis@relyens.eu

mar. 07/09/2021 09:59

Marquer comme non lu

À : test@appli.fr;

● Cet élément expirera dans 30 jours. Pour le conserver plus longtemps, appliquez une stratégie de rétention différente.

📎 1 pièce jointe



Réception d'un email du CDG qui intègre un lien permettant d'accéder au portail d'adhésion en ligne

Bonjour,

Si vous souhaitez adhérer au contrat groupe proposé par votre Centre de Gestion, je vous invite à compléter le formulaire en ligne accessible en cliquant sur le lien sécurisé ci-dessous :

[Accéder au formulaire de saisie](#)



Cordialement,

LERAY Marina

marina.leray@cdg85.fr

[0255360055](tel:0255360055)

Assurons
un monde
plus ouvert



Vous ne souhaitez pas adhérer au contrat groupe

Suite au mandat que vous nous avez donné pour la recherche d'un contrat d'assurance statutaire, nous vous invitons à nous faire part de votre demande par cette application.

Pour adhérer, c'est simple ! Suivez les indications en ligne :

1. Validez les informations concernant votre collectivité
2. Choisissez les garanties pour vos agents CNRACL / IRCANTEC
3. Joignez vos pièces justificatives
4. Transmettez votre demande d'adhésion

A tout moment, consultez les informations concernant l'offre en cliquant sur le lien « Documentation sur l'adhésion » présent en bas de chacune des pages.



Je souhaite adhérer

Je ne souhaite pas adhérer

Confirmation

Vous avez choisi de ne pas adhérer, pourriez-vous nous en expliquer la raison ?

- Nous sommes assurés par ailleurs
- Nous n'avons pas d'agent à assurer
- Les tarifs ne nous satisfont pas
- Les options proposées ne répondent pas à nos besoins
- Autre motif
- Je ne souhaite pas donner mon motif

Laissez un commentaire si vous le souhaitez

Annuler

Ok

Vos autres demandes à compléter

Collecte des adhésions Petit Marché 2022 hors médicosocial - CDG 85

St gilles

Votre souhait de ne pas adhérer au contrat groupe a été transmis à votre CDG.

Si vous souhaitez changer d'avis, veuillez contacter le correspondant de votre CDG:

Marina LERAY

02 55 36 00 55
marina.leray@cdg85.fr



Envoyer un email



Appeler

Vous souhaitez adhérer au contrat groupe

Suite au mandat que vous nous avez donné pour la recherche d'un contrat d'assurance statutaire, nous vous invitons à nous faire part de votre demande par cette application.

Pour adhérer, c'est simple ! Suivez les indications en ligne :

1. Validez les informations concernant votre collectivité
2. Choisissez les garanties pour vos agents CNRACL / IRCANTEC
3. Joignez vos pièces justificatives
4. Transmettez votre demande d'adhésion

A tout moment, consultez les informations concernant l'offre en cliquant sur le lien « [Documentation sur l'adhésion](#) » présent en bas de chacune des pages.



Information sur l'utilisation de vos données personnelles

Votre CDG a souscrit un contrat d'assurance portant sur les risques statutaires par l'intermédiaire de Sofaxis, auquel votre collectivité a la possibilité d'adhérer.

Le CDG nous a communiqué vos coordonnées (adresse mail) en votre qualité d'interlocuteur « assurance » de votre collectivité.

Sofaxis, responsable de traitements au sens du Règlement Général sur la protection des Données (Règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel vous concernant.

Ces traitements, fondés sur l'intérêt légitime de Sofaxis, ont pour finalités la création d'accès à une application permettant à votre collectivité de demander son adhésion au contrat groupe souscrit par le CDG.

Ces données sont destinées :

- au personnel habilité de Sofaxis,
- au personnel habilité de votre CDG,
- ainsi que, et uniquement pour les données qui les concernent, aux sous-traitants ou prestataires impliqués dans la mise en œuvre des traitements.

Vos données sont conservées pour la durée de la relation contractuelle entre le CDG et Sofaxis, augmentée de la durée des prescriptions légales applicables.

En application de la législation en vigueur, vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité des données vous concernant, la limitation du traitement ou vous y opposer, et définir des directives au sort de vos données après votre décès en écrivant à Sofaxis :

- par courrier : Sofaxis, à l'attention du DPO, CS 80006 - 18020 BOURGES Cedex
- par email : privacy.sofaxis@elyens.eu

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Cnil (3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07).

Fermer

Assurons
un monde
plus ouvert



- 1 Prérequis — 2 Votre collectivité — 3 Votre choix CNRACL — 4 Votre choix IRCANTEC — 5 Vos pièces justificatives — 6 Transmettre

Prérequis

Informations à détenir

- Le Siret de votre collectivité
- N° codique de la trésorerie

Documents requis

- Délibération
- RIB

Qui contacter en cas de questions ?

Marina LERAY
02 55 36 00 55
marina.leray@cdg85.fr



Envoyer un email



Appeler

CONTINUER

Assurons
un monde
plus ouvert



- 1 Prérequis — 2 Votre collectivité — 3 Votre choix CNRACL — 4 Votre choix IRCANTEC — 5 Vos pièces justificatives — 6 Transmettre

Le correspondant assurance dans votre collectivité

Nom *	Prénom *	Email *	Téléphone
CAS	TEST	test@appli.fr	02 51 00 00 00

Votre collectivité

Commencer par saisir le numéro de Siret pour pré-alimenter vos données.

Siret *	Raison sociale *		
288 500 028 00023	CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE		
N° et nom de voie *	Complément d'adresse	Code postal *	Ville *
65 RUE KEPLER	BP 239	85006	LA ROCHE SUR YON CEDE
N° codique trésorerie *	Trésorerie de rattachement *		
085014	PAYS YONNAIS ET ESSART MUNICIPAL		

[Etape précédente](#)

[CONTINUER](#)

Assurons
un monde
plus ouvert



- 1 Prérequis — 2 Votre collectivité — 3 **3** Votre choix CNRACL — 4 Votre choix IRCANTEC — 5 Vos pièces justificatives — 6 Transmettre

Votre choix pour les agents CNRACL

Souhaitez-vous assurer les agents affiliés à la CNRACL : Oui Non

- Tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire **5,69 %**
- Tous risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire **4,99 %**

[Etape précédente](#)

CONTINUER

- ✓ Prérequis — ✓ Votre collectivité — ✓ Votre choix CNRACL — 4 Votre choix IRCANTEC — 5 Vos pièces justificatives — 6 Transmettre

Votre choix pour les agents IRCANTEC

Souhaitez-vous assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC : Oui Non

Tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire 1.15%

[Etape précédente](#)

[CONTINUER](#)

Assurons
un monde
plus ouvert



- ✓ Prérequis — ✓ Votre collectivité — ✓ Votre choix CNRACL — ✓ Votre choix IRCANTEC — 5 Vos pièces justificatives — 6 Transmettre

Vos documents à transmettre

Délibération

Délibération.pdf

RIB



Etape précédente

CONTINUER

- ✓ Prérequis — ✓ Votre collectivité — ✓ Votre choix CNRACL — ✓ Votre choix IRCANTEC — ✓ Vos pièces justificatives — 6 Transmettre

Récapitulatif de votre demande

Correspondant [Modifier](#)

- TEST CAS
- 02 51 00 00 00
- test@appli.fr

Collectivité [Modifier](#)

- CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE
- LA ROCHE SUR YON CEDEX
- Siret: 288 500 028 00023
- Codique: 085014
- Trésorerie: PAYS YONNAIS ET ESSART MUNICIPAL

Formule(s) [Modifier](#)

- CNRACL : Tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire 5,69 %
- IRCANTEC : Tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire 1,15 %

Documents [Modifier](#)

- Délibération : Délibération.pdf
- RIB

[Etape précédente](#)

[Transmettre ma demande d'adhésion](#)

Assurons
un monde
plus ouvert



- ✓ Prérequis
- ✓ Votre collectivité
- ✓ Votre choix CNRACL
- ✓ Votre choix IRCANTEC
- ✓ Vos pièces justificatives
- 6 Transmettre

Récapitulatif de votre demande

Correspondant [Modifier](#)

- TEST CAS
- 02 51 00 00 00
- test@appli.fr

Collectivité [Modifier](#)

- CENTRE DE G
- LA ROCHE SU
- Siret: 288 500
- Codique: 0850
- Trésorerie: PAYS YONNAIS ET ESSART MUNICIPAL

Formule(s) [Modifier](#)

- CNRACL - Tous risques avec une franchise de 15 jours - maladie ordinaire
- CNRACL - Tous risques avec une franchise de 15 jours - maladie

Transmission de votre demande

Vous êtes sur le point de valider la transmission de votre demande. Merci de confirmer votre choix.

Non, je souhaite la modifier

Oui, je souhaite envoyer ma demande d'adhésion

Etape précédente

Transmettre ma demande d'adhésion

Assurons
un monde
plus ouvert



Votre demande d'adhésion a bien été envoyée.

Nous vous remercions pour votre confiance. Votre dossier contractuel vous sera adressé dans les meilleurs délais.



adhesion-en-ligne.contrat-groupe-cdg@relyens.eu

mar. 07/09/2021 10:12

Marquer comme non lu

À : test@appli.fr

• Cet élément expirera dans 30 jours. Pour le conserver plus longtemps, appliquez une stratégie de rétention différente.

Votre demande d'adhésion a bien été envoyée.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Votre dossier contractuel vous sera adressé dans les meilleurs délais.

Récapitulatif de votre demande

Votre collectivité

- Raison sociale : CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE
- Adresse :
 - 65 RUE KEPLER
 - BP 239
 - 85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX
- Siret : 28850002800023
- Codique / trésorerie : 085014/ PAYS YONNAIS ET ESSART MUNICIPAL
- Contact :
 - TEST CAS
 - test@appli.fr
 - 0251000000

Réception d'un email récapitulatif

Vos choix

- CNRACL :
 - Tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire 5.10%
- IRCANTEC :
 - Tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire 1.15%

Vos pièces

- Délibération
 - Délibération.pdf

1 - Rôle de la collectivité

- Déclaration des sinistres via l'espace client sur le site www.cnp-statual.com dans les délais contractuels requis.



Délai contractuel : 90 jrs à compter de l'évènement et/ou de chaque prolongation. Ce délai vaut aussi pour la transmission de chaque pièce justificative du dossier.

- Déclaration des bases d'assurance et assiettes de cotisation chaque fin d'année (entre novembre N et le 31 janvier N+1).



Ces bases d'assurance sont indispensables pour le calcul des cotisations de CNP ASSURANCES et des frais de gestion du Centre de Gestion. Toute absence de déclaration entrainera un blocage des prestations.

4- MODALITÉS DE DÉCLARATION DES SINISTRES



Demande de remboursement - Liste des pièces à fournir Contrat CNRACL N° 1406 D

Chaque demande de remboursement, y compris les prolongations, doit faire l'objet d'une "Déclaration de la collectivité", selon les délais contractuels, sur l'espace client et être accompagnée des pièces justificatives attendues.

Maladie ordinaire

Pièces à fournir

Déclaration

Avis d'arrêt de travail CERFA 10170*07 volet 2 ou 3

Bulletin de salaire

Avis du médecin agréé à partir de 6 mois d'arrêt

Longue maladie, longue durée

Pièces à fournir

Déclaration

PV du Conseil Médical (octroi et passage à demi traitement)

Arrêté administratif plaçant l'agent en CLM/CLD

Certificats médicaux du médecin traitant pour les périodes non justifiées par le PV du Conseil Médical

Bulletin de salaire

Avis du médecin agréé pour justifier la dernière année

CITIS : Accident de service, Accident de trajet

Pièces à fournir

Déclaration

Enquête administrative

Arrêté administratif portant reconnaissance de l'imputabilité au service de l'accident

Constat amiable d'accident automobile (accident de trajet avec tiers impliqué)

Certificat médical initial CERFA 11138*06 mentionnant les lésions et la date de l'IAT

Avis d'arrêt de travail CERFA 10170*07 Volet 2 ou 3

Bulletin de salaire

Expertise médicale si prolongation des arrêts au-delà de 6 mois et de 12 mois, à la charge de l'employeur (Décret 2019-301 du 10 avril 2019)

4- MODALITÉS DE DÉCLARATION DES SINISTRES



Demande de remboursement - Liste des pièces à fournir Contrat IRCANTEC N° 3411 H

Chaque demande de remboursement, y compris les prolongations, doit faire l'objet d'une "Déclaration de la collectivité", selon les délais contractuels, sur l'espace client et être accompagnée des pièces justificatives attendues.

Maladie ordinaire

Pièces à fournir

Déclaration

Avis d'arrêt de travail CERFA 10170*07 volet 2 ou 3

Bulletin de salaire

Décompte des indemnités journalières de la CPAM si l'agent effectue plus de 150 heures par trimestre

Maternité, Adoption, Paternité, Accueil de l'enfant

Pièces à fournir

Déclaration

Certificat médical de grossesse (maternité)

Avis d'arrêt de travail CERFA 10170*07 volet 2 ou 3 (si congé/couche pathologique)

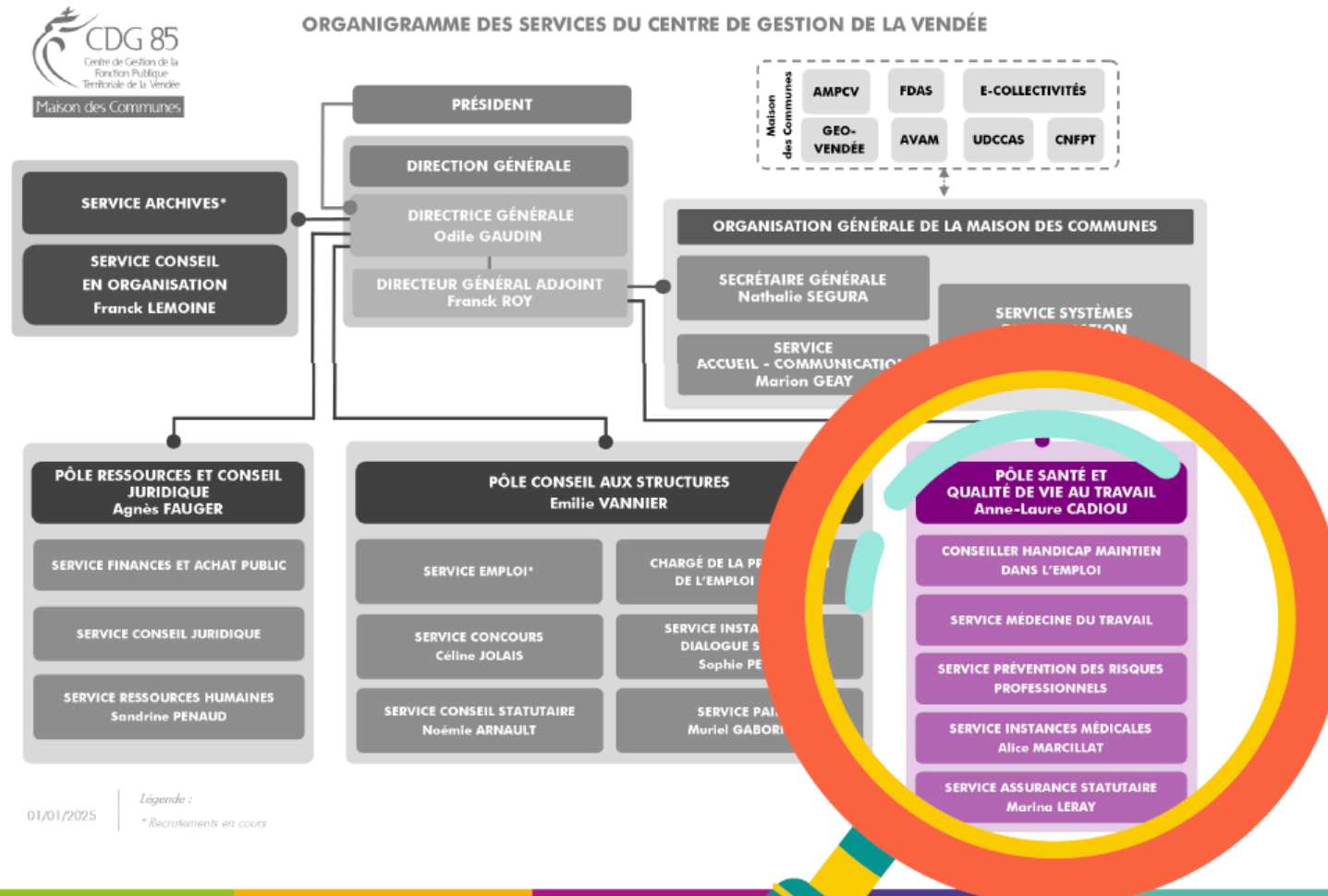
Acte de naissance

Arrêté administratif

Bulletin de salaire

Décompte des indemnités journalières de la CPAM si l'agent effectue plus de 150 heures par trimestre

2 – Présentation et rôle du service assurance statutaire du Centre de gestion



2 – Présentation et rôle du service assurance statutaire du Centre de gestion

Equipe :

Marina LERAY : Responsable du service Assurance

Amandine SERRIER : Gestionnaire

Aline AVRIL : Gestionnaire

Yann PALLAS : Gestionnaire

Notre rôle :

- ❖ Réception des déclarations de sinistres effectuées par les collectivités et validation des droits
- ❖ Traitement des sinistres et vérification des pièces du dossier
- ❖ Calcul des droits et des indemnisations
- ❖ Validation des prestations indemnisées et envoi à l'assureur pour paiement
- ❖ Accompagnement sur l'analyse de votre absentéisme
- ❖ Accompagnement dans la gestion de votre contrat d'assurance

3 - Rôle de CNP-Assurances

- Conseil et support auprès du service assurance statutaire du CDG
- Accompagnement sur la mise en œuvre des services associés
- Intervention dans le cadre de situations spécifiques (régularisation de prestations => *Maladie ordinaire qui bascule en longue maladie, erreur sur une indemnisation...*)



À noter : votre interlocuteur n'est pas la CNP, mais bien le Centre de Gestion, qui assure le lien avec l'assureur et vous accompagne tout au long du contrat.

5- LES SERVICES ASSOCIÉS AU CONTRAT

- 1 - La gestion des arrêts : contrôles médicaux, expertises médicales
- 2 - Soutien psychologique
- 3 - Prévention des risques
- 4 - Le pilotage de l'absentéisme

Travail complémentaire entre les services
de CNP et du CDG

1- La gestion des arrêts : contrôles médicaux, expertises médicales

Les contrôles médicaux :

- Pour vous éclairer sur la durée d'un arrêt de travail pour maladie ordinaire ou accident du travail
- Les demandes sont prises en charge immédiatement, un mail est transmis à chaque étape de la contre-visite, la collectivité reçoit les conclusions du médecin

Les expertises médicales :

- Pour vous aider à prendre une décision sur l'imputabilité médicale d'un événement, vérifier la prise en charge des IJ et des frais médicaux, fixer la date de reprise ou de consolidation, avoir une vision de la durée de l'incapacité de travail
- Seules les expertises liées au CITIS (AT/MP) seront prises en charge à l'exception des expertises statutairement obligatoires (1 expertise obligatoire tous les 6 mois d'arrêt)



Service contrôle médical

pour toute question relative
à la contre-visite et à l'expertise médicale :

02 48 48 10 50

controle.medical@relyens.eu

2- Le soutien psychologique

PROGRAMME REPERE

Apporter un soutien psychologique individuel au personnel en difficulté

PROGRAMME RÉACTION

Intervenir rapidement auprès du personnel victime d'agression

PROGRAMME RESSOURCES

Apporter un soutien psychologique et social individuel

ATLAS

Apporter un soutien psychologique ou un coaching à vos dirigeants

HOLICARE

Apporter une prise en charge spécifique de l'épuisement professionnel

GROUPE DE PAROLE

Apporter un soutien psychologique **collectif** à votre personnel

Conditions d'obtention : être assuré en maladie ordinaire ou AT
avoir eu des arrêts maladie ou avoir déclaré un accident du travail



Unité de soutien psychologique

pour toute question relative
au soutien psychologique de vos agents :

02 48 48 14 60
soutienpsy@relyens.eu

3- La prévention des risques

- La cartographie des absences pour raison de santé

Analyser les statistiques des absences pour identifier les actions de prévention à mener

Consultation des statistiques d'absentéisme de votre collectivité sur l'espace client

- L'offre de formation : 60 thématiques

Prévenir les TMS, gérer les conflits, comprendre les addictions, conduire une démarche RPS, le CITIS: procédure de reconnaissance des risques professionnels,...

- Les supports de prévention et d'information : affiches, livrets, guides



Formation

pour toute question ou demande :

02 48 48 12 37

formation.rrh@relyens.eu



Prévention

pour toute question ou demande :

02 48 48 11 63

prevention.rrh@relyens.eu

4- Le pilotage de l'absentéisme

- Equipe sinistralité du Centre de gestion

Tous les trimestres, une équipe pluridisciplinaire se réunit pour analyser la sinistralité des collectivités *(services prévention, médecine du travail, assurance statutaire, conseil médical et handicap du CDG , CNP via Relyens)*

Accompagnement proposé auprès des collectivités les plus sinistrées par les services du CDG en lien avec Relyens

- Comité de suivi des arrêts lourds : objectif de mise en place 2026

Pour vous aider à choisir :

- Outil de simulation en ligne de la cotisation sur le site de la Maison des Communes
- Conseil téléphonique auprès du service assurance statutaire avec l'appui de CNP Assurances

→ Délibération et adhésion en ligne au plus tard le 31 décembre 2025

Echanges / Questions



Merci de votre attention !